

20 \_\_ - 20 \_\_

**Élèves des écoles maternelles et élémentaires  
transportés par autocar**
**IMPORTANT : avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement les informations au dos**

Si la demande de transport ne peut être faite sur internet, cet imprimé doit être complété par le représentant légal de l'élève et envoyé à cette adresse :  
Région Hauts-de-France • Direction des services de transport • 11 Mail Albert 1<sup>er</sup> • CS 42616 • 80026 Amiens Cedex 1

**MOTIF DE LA DEMANDE**

- 
- 1
- <sup>ère</sup>
- demande
- 
- Renouvellement
- 
- 
- changement d'adresse
- 
- changement d'établissement

**ÉLÈVE :**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_    Sexe :  F ou  M
**Réservé à l'administration régionale**

N° de l'élève : .....    Le : .....

**Photo  
obligatoire**

à agraffer avec nom  
et prénom indiqués  
au dos

**REPRESENTANT LEGAL DE L'ÉLÈVE :**  PÈRE     MÈRE     AUTRE (À PRÉCISER) : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_    COMMUNE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE 1 : \_\_\_\_\_    TÉLÉPHONE 2 : \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_

**SCOLARITÉ :**

Établissement scolaire : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Classe de l'élève : [Cochez la classe correspondante]

Toute petite section	Petite section	Moyenne section	Grande section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS
----------------------	----------------	-----------------	----------------	----	-----	-----	-----	-----	------

Régime de scolarité :  EXTERNE     DEMI-PENSIONNAIRE     INTERNE
**TRANSPORT**

Commune : \_\_\_\_\_    Hameau : \_\_\_\_\_

*Si l'élève a besoin d'un deuxième transport en cas de garde-alternée*

Autre commune concernée : \_\_\_\_\_    Hameau : \_\_\_\_\_

*Si le deuxième transport se fait au titre d'une garde alternée, renseignez les informations concernant le deuxième responsable légal :*

NOM : \_\_\_\_\_    Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_    Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone 1 : \_\_\_\_\_    Adresse mail : \_\_\_\_\_

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance, au dos de cet imprimé, des conditions d'accès à la prise en charge régionale du transport scolaire et des consignes de bonne conduite et de sécurité.

Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_    Signature du responsable légal :

**TITRE DE TRANSPORT PROVISOIRE**
Région  
Hauts-de-FranceSOMME  
AUTOCAR

Ce titre provisoire ne peut être considéré comme un accord définitif de prise en charge du transport.

Il est valable à bord des cars Hauts-de-France mobilités de la Somme (anciennement Trans 80) durant le mois de septembre, ou pour 15 jours à compter de la date ci-dessous si la demande est postérieure au 15 septembre de l'année scolaire.

Demande datant du : ..... / ..... / .....

NOM DE L'ÉLÈVE : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

COMMUNE DE MONTÉE : \_\_\_\_\_

COMMUNE DE DESCENTE : \_\_\_\_\_

## LA DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Adressée à la Région Hauts-de-France, la demande de transport scolaire permet aux élèves d'obtenir, sous conditions, un accès gratuit aux services de transport pour se rendre dans leur établissement scolaire.

Les parents doivent effectuer eux-mêmes cette démarche pour chaque année scolaire ou lors d'un changement de situation en cours d'année scolaire (changement d'adresse, changement d'établissement scolaire).

La demande doit être réalisée de préférence sur le module d'inscription en ligne de la Région Hauts-de-France pour un traitement instantané et une réponse immédiate permettant de savoir si la prise en charge du transport est accordée :

[somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager](https://somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager)

demande ne peut être effectuée sur internet, le représentant légal de l'élève a la possibilité de compléter ce formulaire papier.

### FORMULAIRE DÉDIÉ AUX ÉLÈVES DU PRIMAIRE REMPLISSANT CES 3 CONDITIONS

- 1/ être domicilié(e) dans la Somme, à **plus de 3 km de l'établissement** scolaire fréquenté
- 2/ être scolarisé(e) dans une **école maternelle ou élémentaire** sous contrat avec l'Etat dans le respect de la sectorisation applicable à sa commune de résidence.
- 3/ vouloir emprunter un service de **transport par autocar dédié aux scolaires** organisé par la Région dans la Somme :  
→ Le transport des élèves du primaire sur le réseau trans'80 ou sur train n'est pas pris en charge par la Région.

#### RAPPEL

Ne sont pas concernés par une inscription aux transports scolaires de la Région les élèves scolarisés dans une école des 2 communautés d'agglomération de la Somme et résidant dans les communes suivantes :

**Communauté d'agglomération de la Baie de Somme** : Abbeville, Bellancourt, Bettencourt-Rivière, Bray-lès-Mareuil, Cambron, Caours, Drucat, Eaucourt-sur-Somme, Epagne-Epagnette, Estreboeuf, Grand-Laviers, Longpré les Corps Saints, Mareuil-Caubert, Neufmoulin, Vauchelles-lès-Quesnoy, Saint Valéry sur Somme et Yonval

**Communauté d'agglomération Amiens Métropole** : Allonville, Amiens, Bertangles, Blangy-Tronville, Boves, Cagny, Camon, Creuse, Dreuil-lès-Amiens, Dury, Estrées-sur-Noye, Glisy, Grattepanche, Hébécourt, Longueau, Pont-de-Metz, Poulainville, Rivery, Rumigny, Sains-en-Amiénois, Saint-Fuscien, Saint-Sauflieu, Saleux, Salouël, Saveuse\* cas particulier des collégiens et lycéens scolarisés à Amiens, Rivery ou Longueau résidant dans l'une des communes suivantes : Bovelles, Cardonnette, Estrées-sur-Noye, Ferrières, Grattepanche, Hébécourt, Pissy, Querrieu, Revelles, Rumigny, Saint Sauflieu, Saint Vast-en-Chaussée, Seux, Thézy-Glimont et Vaux-en-Amiénois

**Après accord de la Région, les élèves du primaire reçoivent une attestation de prise en charge du transport à conserver dans le cartable (ou une carte de transport s'ils empruntent un service également utilisé par des collégiens).**

### CODE DE BONNE CONDUITE ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pour le bien-être de tous et l'efficacité du service, les élèves doivent respecter les autres passagers, le conducteur et le matériel.

Dans le cadre de l'opération Respect!, tout acte d'incivilité sera signalé à la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile de la gendarmerie de la Somme. Les élèves concernés pourront se voir infliger une sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de longue durée des transports scolaires. Les exclusions des transports scolaires ne dispensent pas l'élève de son obligation scolaire.

### TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé dont les finalités sont la gestion des droits des usagers des transports scolaires et la gestion des services de transports. Tous les champs sont obligatoires. À défaut d'être complètement renseignées, les demandes ne pourront être instruites par les services régionaux. Conformément au Règlement général sur la protection des données et à la loi « Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données (DPO) de la Région Hauts-de-France dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse [hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes/](https://hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes/)

Le détail des spécificités du traitement est consultable sur le site [transports.hautsdefrance.fr/politique-de-confidentialite/](https://transports.hautsdefrance.fr/politique-de-confidentialite/)

### POUR QUE LE TRAJET VERS L'ÉCOLE SE DÉROULE EN TOUTE SÉCURITÉ

- se présenter au point d'arrêt prévu 5 minutes avant l'horaire annoncé ;
- attendre l'arrêt complet du car pour monter et descendre, sans bousculer ses camarades ;
- laisser le couloir et les issues dégagées ;
- rester assis à sa place pendant tout le trajet;
- mettre sa ceinture de sécurité ;
- respecter les autres élèves et le matériel ;
- à la descente, attendre le départ du car pour traverser.

Retrouvez toutes les informations pratiques sur les transports scolaires dans la Somme (horaires, règlement des transports scolaires, contact,...) sur

[trans80.hautsdefrance.fr](https://trans80.hautsdefrance.fr)